



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 00486

Numéro SIREN : 319 995 148

Nom ou dénomination : ALPES AUTOMATIQUES - 3A

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2015 sous le numéro de dépôt A2015/005790

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1205937

Dénomination : ALPES AUTOMATIQUES - 3A
Adresse : 4 rue Irène Joliot-curie 38320 Eybens -FRANCE-

n° de gestion : 1980B00486
n° d'identification : 319 995 148

n° de dépôt : A2015/005790
Date du dépôt : 24/06/2015

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 15/06/2015



1205937

ALPES AUTOMATIQUES 3A
Société par Actions Simplifiée (SASU)
Au capital social de 140 958 euros
Siège social : EYBENS (Isère) 4 rue Irène Joliot Curie
RCS GRENOBLE 319 995 148

19 JUIN 2015

N° 530

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DE NATURE ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE QUINZE
LE 15 JUIN
A 10 heures

La société « DB HOLDING », Société à Responsabilité Limitée au capital de 334 000 euros, dont le siège social est à EYBENS (Isère) 4 rue Irène Joliot Curie, Parc d'Activité des Ruires, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 530 364 413, représentée par son co-gérant Monsieur Daniel BOUCAUD, associée unique, de la société ALPES AUTOMATIQUES 3A., Société par Actions Simplifiée (SASU) au capital de 140 958 euros, dont le siège social est situé à EYBENS (Isère) 4 rue Irène Joliot Curie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 319 995 148.

A pris les décisions suivantes ayant pour objet :

- Démission de Monsieur Georges POMMIER de ses fonctions de directeur général à compter du 30 juin 2015,
- Pouvoirs à conférer.

Monsieur Georges POMMIER, directeur général assiste également à l'assemblée.

La société DB HOLDING représentée par Monsieur Daniel BOUCAUD préside l'assemblée en sa qualité de Présidente.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition :

- 1- Les statuts de la société,
- 2- Copie de la lettre de convocation remise en mains propres à l'actionnaire unique,
- 3- Le projet des décisions soumises à l'actionnaire unique.

Monsieur le Président déclare que tous les documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués à l'actionnaire unique dans les conditions requises.

L'Actionnaire unique donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes :



PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Georges POMMIER de ses fonctions de Directeur Général à compter du 30 juin 2015.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*** CLOTURE ***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

BON POUR DEMISSION

